

# Financement libyen : Takieddine retire ses accusations contre Sarkozy

L'un des principaux témoins à charge contre l'ex-président dans l'enquête sur des soupçons de financement libyen de la campagne présidentielle 2007 a retiré mercredi ses accusations.

Par **Paule Gonzalès**

Publié hier à 19:31, mis à jour hier à 20:56





«La vérité éclate enfin», s'est félicité sur Facebook Nicolas Sarkozy. VALERY HACHE / AFP

Retournement rocambolesque. Ziad Takieddine, le seul témoin à charge du dossier concernant le financement libyen de la campagne présidentielle de 2007 de Nicolas Sarkozy, a retiré mercredi toutes ses accusations dans une vidéo dévoilée par *Paris Match* et BFM TV. *«Je le dis haut et fort, ce juge Tournaire a bien voulu tourner ça à sa manière et me faire dire des propos qui sont totalement contraires aux propos que j'ai dits. Il n'y a pas eu de financement de campagne présidentielle de Sarkozy »*, a-t-il affirmé, depuis Beyrouth, où il est en fuite après avoir été condamné en juin dernier dans l'affaire Karachi.

Ce dernier rebondissement a de quoi renverser toute la machine judiciaire qui poursuit l'ancien chef de l'État depuis 2012. *« Nous savons qu'aucune somme n'a jamais été tracée et que pas le moindre fonds n'a été identifié »*, souligne cet avocat partie au dossier qui souhaite garder l'anonymat pour le moment. *« On peut mettre en examen sur des soupçons mais pour renvoyer quelqu'un en procès il faut cependant des preuves tangibles. Or, il n'y en a jamais eu la moindre dans ce dossier »*, rappelle-t-il.

De son côté, l'ancien chef de l'État a immédiatement réagi, se félicitant sur Twitter que *« la vérité éclate à nouveau »*. *« Le principal accusateur reconnaît ses mensonges. Jamais il ne m'a remis d'argent, jamais il n'y a eu de financement illégal de ma campagne de 2007 »*, martèle-t-il,

annonçant par la même occasion qu'il entend demander via son avocat Thierry Herzog une « *démise en examen* » et « *engager une procédure pour dénonciation calomnieuse contre Ziad Takieddine* ». Il faut dire que l'enquête, ouverte depuis 2012 suite à des révélations de Mediapart, n'a cessé d'empoisonner la vie de l'ancien chef de l'État, obérant les suites de sa carrière politique.

Le 6 octobre dernier, Nicolas Sarkozy avait été une nouvelle fois entendu dans ce dossier qui s'étire désormais sur huit ans, sans que jamais les juges d'instruction successifs, qu'il s'agisse du juge Serge Tournaire à l'époque et désormais les juges anticorruption du Tribunal de Paris Aude Buresi et Marc Sommerer, aient pu faire la preuve des allégations de financement de campagne.

## « **Association de malfaiteurs** »

Malgré tout, à la suite de ce dernier interrogatoire, les juges d'instruction avaient une nouvelle fois prononcé un contrôle judiciaire et une mise en examen, pour « *association de malfaiteurs* ». Une quatrième mise en examen particulièrement douloureuse après celles datant de 2018 où l'ancien chef de l'État avait écopé alors de mise en examen pour « *corruption passive* », « *recel de détournement de fonds publics* » et « *financement illégal de campagne* ». Pas moins de neuf mises en examen ont été prononcées dans ce dossier fleuve, les magistrats laissant fuiter régulièrement par voie de presse l'existence, selon eux, d'indices troublants. « *Cela ne suffit pas pour faire un coupable dans un prétoire* », conclut ce bon connaisseur du dossier.